



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL  
27120

CONSEIL MUNICIPAL du 14 mai 2024  
Compte-rendu de réunion

---

Présents :

Serge FONTAINE, Florence VILNAT, Éric ADER, Laurent CHABRILLAT, Guillaume SAUVE (arrivé à 19h16), François KULIK, Muriel FROMANGER, Daphné PERROT, Aurélie ROIG, Véronique POIRIER, Nicolas PRUD'HOMME

Absents excusés :

Patrice THILLIEZ : procuration Florence VILNAT  
Marc-Andrew GORR : procuration Éric ADER  
Charlène MOUSSET : procuration Daphné PERROT

Absente non excusée : Valérie THINQUE

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h10, elle a été levée à 20h57.

Secrétaire de séance : Christelle DAVID

---

1. APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

Monsieur Serge FONTAINE, le Maire, procède à l'appel de chaque membre participant du conseil municipal et fait passer la feuille de présence pour signature.

2. APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire demande s'il y a des remarques et décide de passer au vote :

Contre 0

Abstention 1

Pour 13

Dont 3 procurations

---

**Ordre du jour :**

1. APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS
  2. APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL
  3. DÉLIBÉRATIONS  
Maintien d'un adjoint dans ses fonctions  
Convention DECLA LOC  
+ travaux route de Pacy avec accord du Conseil Municipal
  4. COMMISSIONS  
Voirie : arrêté 30 km, passage piéton route de Gaillon  
Agents : services espaces verts et secrétariat  
Animation : marché nocturne et organisation du 13 juillet 2024
  5. QUESTIONS DIVERSES
  6. CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL
-

**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**

27120

**Convention DECLA LOC : convention envoyée au membre du CM**

C'est un outil de déclaration préalable des chambres d'hôtes et meublés de tourisme auprès des communes qui communiquent automatiquement avec la plateforme taxesejour.fr. (arrivé de Mr Sauvé)

Monsieur le Maire explique que cela permet à notre commune de dématérialiser cette démarche obligatoire et donne la possibilité aux hébergeurs d'effectuer leurs démarches 24h/7j, et favorise le gain de temps de temps pour les gestionnaires de la taxe de séjour.

Cette convention est gratuite.

Contre 0

Abstention 0

Pour 14

Dont 3 procurations

**Travaux Route de Pacy**

Sur la demande du Département, Monsieur le Maire informe qu'il est urgent de faire le nécessaire pour effectuer les travaux route de Pacy. En effet, celle-ci est très dégradée entre le 13 et la rue de Saint Vincent.

Le projet est de faire passer l'eau pluviale sous la chaussée plutôt qu'au-dessus comme actuellement. Les devis ont été reçus et ce dossier a mobilisé plusieurs facteurs. En effet, la SNA, le Département, le syndicat de voirie et les riverains ont participé à cette étude. Le contrôle d'étanchéité d'une mare privée à proximité sera également réalisé.

Le coût des travaux serait d'environ 30 000 €. La commune est en recherche de subvention.

Contre 0

Abstention 0

Pour 14

Dont 3 procurations

**Maintien d'un adjoint dans ses fonctions**

Monsieur Fontaine, le Maire, explique les raisons qui l'ont obligé à enlever les indemnités et les fonctions de sa 3<sup>ème</sup> adjointe.

Malgré de nombreuses relances sur les dossiers demandés et le non suivi de ceux-ci et des discussions, Monsieur le Maire a été obligé de prendre cette décision. Le rôle d'un adjoint n nécessite un investissement plus important au sein de la commune.

Une décision lourde pour lui mais nécessaire vis-à-vis des autres adjoints et de l'ensemble du Conseil Municipal qui s'investissent bénévolement, estimant que l'indemnité reçue était aussi l'argent des contribuables. Ce vote la relève de ses fonctions d'Adjointe.

Madame Fromanger souhaite lire un message de certains membres du conseil municipal :



## MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

« Nous, soussignés, en tant que conseillers de la mairie d'Houlbec-Cocherel, souhaitons exprimer tout notre soutien et notre confiance dans la performance professionnelle et les qualités personnelles du maire, Serge Fontaine.

Alors que personne n'est parfait, Monsieur Fontaine a prouvé à maintes reprises qu'il est un leader capable de prendre des décisions difficiles mais justes concernant les projets municipaux et les questions de personnel dans une équipe diverse, impliquant parfois des sacrifices importants pour son équilibre travail-vie personnelle.

Serge est reconnu dans notre village comme quelqu'un qui traite tout le monde avec respect et dignité. Il a toujours contribué à une ambiance de travail positive, qui permet à la mairie de produire des résultats tangibles dans le meilleur intérêt des villageois.

Nous profitons de cette occasion, après un an de travail ensemble, pour exprimer notre gratitude pour le profond engagement et le leadership du maire pour améliorer le bien-être à Houlbec-Cocherel, et nous sommes impatients de travailler avec le maire dans les mois à venir. »

Certains conseillers municipaux déplorent les échanges de Madame Thinqué envers Monsieur Fontaine.

Mesdames Roig et Perrot souhaiteraient une meilleure communication des informations de la commune au sein du Conseil Municipal. Elles regrettent de recevoir des informations via « le quoi de neuf » et ne pas pouvoir répondre à la population quand on leur pose des questions. Monsieur le Maire prend compte et va étudier comment mettre cela en place mais il rappelle que la mairie est ouverte aussi pour dialoguer et avoir des informations directement.

Les bilans des commissions seront donc faits lors des prochains conseils municipaux. Madame Vilnat propose que les conseils municipaux soient prolongés d'une heure pour cela.

Le Maire et l'ensemble du conseil passent dans l'isoloir pour le vote.

Après le vote, Monsieur Ader, Adjoint au Maire procède au dépouillement devant toute l'assemblée. Après avoir compté 2 fois les bulletins, il est donc validé avec 14 votants dont 3 procurations :  
VOTE sur le maintien de la fonction d'adjointe pour Mme THINQUE en tant qu'Adjointe au Maire.

Contre 10

Abstentions 3

Pour 1

Madame Thinqué reste conseillère municipale.

#### 4. COMMISSIONS

Voirie : arrêté 30 km/h, passage piéton route de Gaillon

- Arrêté 30 km :

Cet arrêté a pour but de limiter la vitesse sur la route de la Fortelle et la Cailleterie, Côte aux brebis et les Clairières de la Fortelle.



## MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

Monsieur Chabrilat, Adjoint au Maire, explique qu'une réflexion est en cours pour mettre en place d'autres zones à 30 km/h dans certains clos et dans la commune.

Éric Ader propose de généraliser le 30km :h dans toute la commune, avec des exceptions comme la route de Gaillon.

- Route de Gaillon :

Le Département a demandé la création d'un passage piéton suite à l'ouverture prochaine d'une boutique de brocante et chambres d'hôtes, route de Gaillon. Ce marquage devrait avoir lieu lorsque les conditions météorologiques seront favorables.

Des places de parking seront dématérialisées sente des tilleuls.

### Agents : services espaces verts et secrétariat

- Services techniques : démission d'un agent effectif au 3 mai 2024, nos agents aux services techniques ne sont plus que 2.  
Un contrat avec une entreprise a été fait pour effectuer l'entretien des deux cimetières et les abords du lavoir de Cocherel cet été.
- Service administratif : le poste de Mme Mollet a été scindé en 2 :
  - o Gestion de l'urbanisme par l'une
  - o Comptabilité et gestion administrative RH pour l'autre agent.

La commune a obtenu le parrainage d'une cabine de téléconsultation par la SNA. Celle-ci sera mise en fonction d'ici septembre-octobre 2024. Les jours et horaires seront étudiés prochainement. La gestion sera faite par un agent communal.

### Animation : marché nocturne et organisation du 13 juillet 2024

Madame Fromanger informe que tous les vendredis du mois de juin, des marchés nocturnes seront organisés de 18h à 20h dans la cour de l'ancienne mairie afin d'échanger et permettent des moments conviviaux dans la commune.

La soirée du 13 juillet 2024 est organisée comme en 2023 avec une soirée dansante, DJ, et 3 foodtrucks présents.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Fontaine informe qu'un panneau va être installé au niveau de l'ancienne mairie pour indiquer l'emplacement du futur salon de coiffure.

Monsieur le Maire a pris un arrêté permanent pour l'interdiction de baignade au niveau du lavoir de Cocherel. Ce document est affiché à la mairie et sera mis sur le site de la commune. Un panneau sera également installé prochainement sur les lieux.

Madame Vilnat, Adjointe au Maire, demande les disponibilités aux élus pour la tenue du bureau de



**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**

27120

vote le 9 juin 2024 (Élections Européennes).

Concernant les travaux de l'ancienne mairie, Monsieur le Maire souhaite installer des sanitaires extérieurs. Un maître d'œuvre est en recherche pour aider sur les travaux de ce bâtiment (toiture, isolation, assainissement ...) et également un architecte.

Monsieur le Maire clôture le Conseil Municipal, la séance est levée à 20h57.